

VOTRE NOUVEAU COLLEGE PROVINCIAL

Le Conseil provincial, issu des dernières élections, a été officiellement installé et a désigné les 5 députés provinciaux, de sexe différent (le Collège doit être mixte) parmi les 56 membres du Conseil. Les membres du Collège sont donc d'abord des Conseillers provinciaux, qui sont responsables, tout comme le Collège en tant que tel, devant le Conseil.

Que fait le Collège provincial ?

Sa mission principale consiste en la gestion quotidienne de la Province.

Il donne une orientation politique et économique et initie de nouveaux projets, dans les différents domaines d'action de la Province, sur lesquels le Conseil se prononcera.

Ces différentes intentions politiques, prévues pour les 6 ans à venir, sont reprises dans la Déclaration de politique provinciale, véritable feuille de route, qui est présentée et soumise au vote du Conseil provincial en début de législature endéans les deux mois de son installation. Cette présentation a bien eu lieu dans les délais impartis conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Une proposition de budget, accompagnée d'une note de politique générale, est proposée et présentée au Conseil, chaque année en octobre, de même que le sont, en mars, les bilans d'activités des différents services provinciaux dont le Collège assure le bon fonctionnement. C'est d'ailleurs en étroite collaboration avec ces derniers qu'il prépare les dossiers qui sont proposés au Conseil. Le Collège exécute le budget voté par le Conseil.

Le Collège gère d'autre part les biens mobiliers et immobiliers de la Province et il donne son avis sur toutes les propositions qui lui sont soumises.

Le Collège exécute les décisions qu'il prend, de même que celles du Conseil. Il est donc le pouvoir exécutif de la Province.

Adresse du Collège provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE

Plus d'infos :

www.provincedeliege.be/collegeprovincial
Téléchargez le **Règlement d'ordre intérieur du Collège**



La composition du Collège provincial et la répartition des compétences sont les suivantes :

Katty FIRQUET - Députée provinciale – Présidente du Collège provincial (MR)

Compétences : Supracommunalité (Coordination et Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes) – Enseignement – Personnel subventionné et provincial du secteur Enseignement – Protocole et Relations institutionnelles – Sports

Luc GILLARD - Député provincial Vice-Président du Collège provincial (PS)

Compétences : Culture – Tourisme – Aides aux communes – Relations Internationales – Fonds européens – Pensions

Luc LEJEUNE - Député provincial (Les Engagés-CSP)

Compétences : Personnel non enseignant (à l'exception des secteurs Enseignement et Formation) – Ressources humaines – Zones de secours et Sécurité civile – Santé – Affaires sociales

André DENIS – Député provincial (MR)

Compétences : Formation – Personnel subventionné et provincial du secteur Formation – Patrimoine – Infrastructures – Service interne pour la prévention et la protection au travail – Développement durable – Transition écologique et alimentaire – Agriculture et Ruralité – Laboratoire – Economie

Laura CRAPANZANO – Députée provinciale (PS)

Compétences : Budget – Finances et fiscalité – Administration – Communication



BON A SAVOIR

DE LA DPP AU PST, IL N'Y A QU'UN PAS !

La Déclaration de politique provinciale (DPP), véritable feuille de route de la politique de nos élus, constitue l'un des deux outils de pilotage imposés par le législateur wallon dans le cadre de la réforme des Provinces. Instrument d'information à l'attention du public, elle en est un également d'orientation, permettant de développer les projets et objectifs conformément aux lignes de force de la nouvelle majorité (lire en page 6 ce qui vous concerne). Ce document présenté par le Collège provincial au Conseil provincial ce 30 janvier 2025 est le premier pas vers l'élaboration du Programme stratégique transversal (PST), obligatoire pour toutes les Communes et Provinces wallonnes. Ainsi, au plus tard dans les six mois qui suivent la désignation des Députés, le Collège adoptera et présentera au Conseil un programme stratégique transversal. Ce dernier, évolutif (et dont l'évaluation est imposée a minima à mi-temps de la législature), permet d'un point de vue politique d'analyser et de programmer des actions et aussi d'évaluer la mise en œuvre des choix opérés par la majorité. Il incarne la concertation permanente entre le Collège provincial et le Comité de direction, lequel représente l'Administration provinciale dans ses nombreux et divers métiers et donc, votre travail quotidien ! Avec le PST, oeuvrons tous ensemble pour la réforme des Provinces !